CONSIGNES SANITAIRES LIÉS AU COVID-19

Profondément bouleversées depuis le printemps par les nouvelles mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, les activités aquatiques peuvent reprendre sereinement à l'aube de la saison 2020-2021, sous réserve de respecter un certain nombre de règles et de recommandations applicables au fonctionnement général de la piscine et à l'organisation de ses activités associatives.

Ce document s'appuie sur les différents guides de reprise publiés par le ministère en charge des Sports.

1-Dispositions propres à l'établissement

- Lavage / Désinfection des mains avant de rentrer dans le hall sportif ;
- Port du masque obligatoire dans les coursives, les salles et les vestiaires ;
- Respecter les gestes barrières ;
- Respecter une distanciation physique d'au moins 1 mètres dans les coursives, les salles et les vestiaires ;
- Respecter une distanciation physique d'au moins 2 mètres pendant l'activité sportive ;
- Ne pas fréquenter les infrastructures en cas de symptômes pouvant évoquer la Covid-19 ;
- Pas plus de 6 personnes dans le vestiaire en même temps ;
- Observer un temps de présence le plus réduit possible dans les vestiaires
- La Fréquence Maximale Instantanée (FMI) est fixée à 50% de la FMI réglementaire de l'installation, soit 125 personnes.

2-Dispositions propres à l'association

Outre les dispositions propres à l'établissement scolaire, le CNF a mis en place des mesures sanitaires spécifiques :

- Mise en place d'une cellule COVID-19 ;
- Tenue d'un registre des présences ;
- Surveillance toute particulière de la désinfection des mains avant l'activité ; Du gel hydro-alcoolique sera disponible à l'entrée de l'établissement ;
- Désinfection du matériel pédagogique mutualisé utilisé ;
- Désinfection des surfaces de contact entre chaque rotation des groupes ;
- **Respect des gestes barrières** dès l'entrée dans l'établissement, à sa sortie et durant l'ensemble de la séance ;
- **Port du masque obligatoire** à partir de 11 ans dans toute l'enceinte de l'établissement ;
- Les pratiquants auront pris leurs dispositions avant l'entraînement pour réduire leur temps dans les vestiaires au strict minimum. Les pratiquants arrivent à l'heure et quittent la piscine dès la fin de la séance ; le temps dans le **vestiaire est réduit au minimum** ;
- **Les chaussures sont interdites** dans les vestiaires ;
- L'ensemble des affaires personnelles doit être regroupée dans un sac et laissé dans les vestiaires. Seuls les objets précieux peuvent être amenés au bord du bassin sous réserve d'être dans un petit sac individuel ;
- La **douche savonnée est obligatoire** avant la rentrée sur le bassin ;
- L'entrée sur le bassin se fait **avec le bonnet de bain sur la tête** ;
- un espace de distanciation de **2m²** doit être respecté dans le bassin ;

CONSIGNES SANITAIRES LIÉS AU COVID-19

- Il est recommandé que chaque pratiquant vienne avec son matériel personnel (bonnet, lunettes, pince-nez, planche, pull-buoy, gourde, serviette…)
- Ne peut participer à un entraînement toute personne **fébrile ou présentant des signes évocateurs du Covid-19** (fièvre, toux, mal de gorge, nez qui coule, perte du goût et de l'odorat) ;

L'adhésion au club vaut acceptation du présent protocole

Le non-respect de ces consignes pourra entraîner une exclusion des locaux

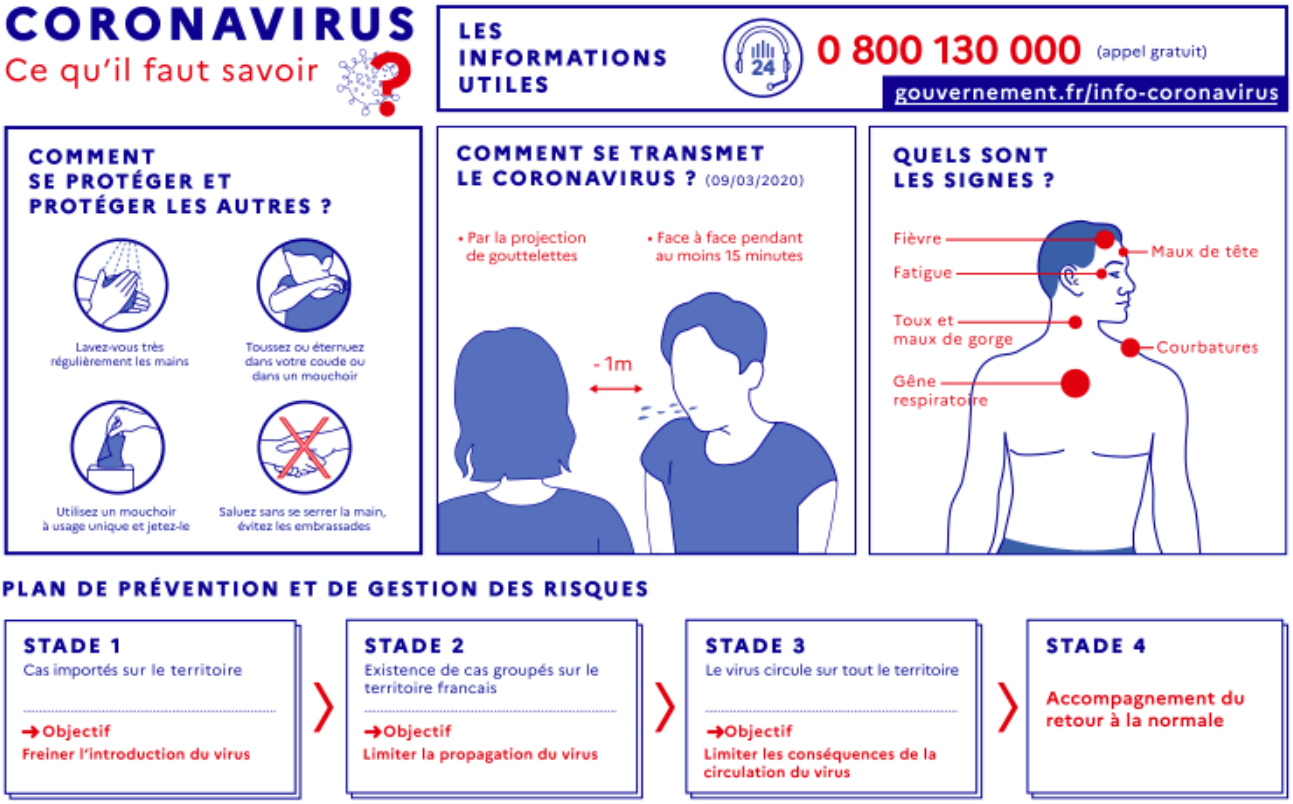

3-Dispositions spécifiques pour les vestiaires le mercredi après-midi

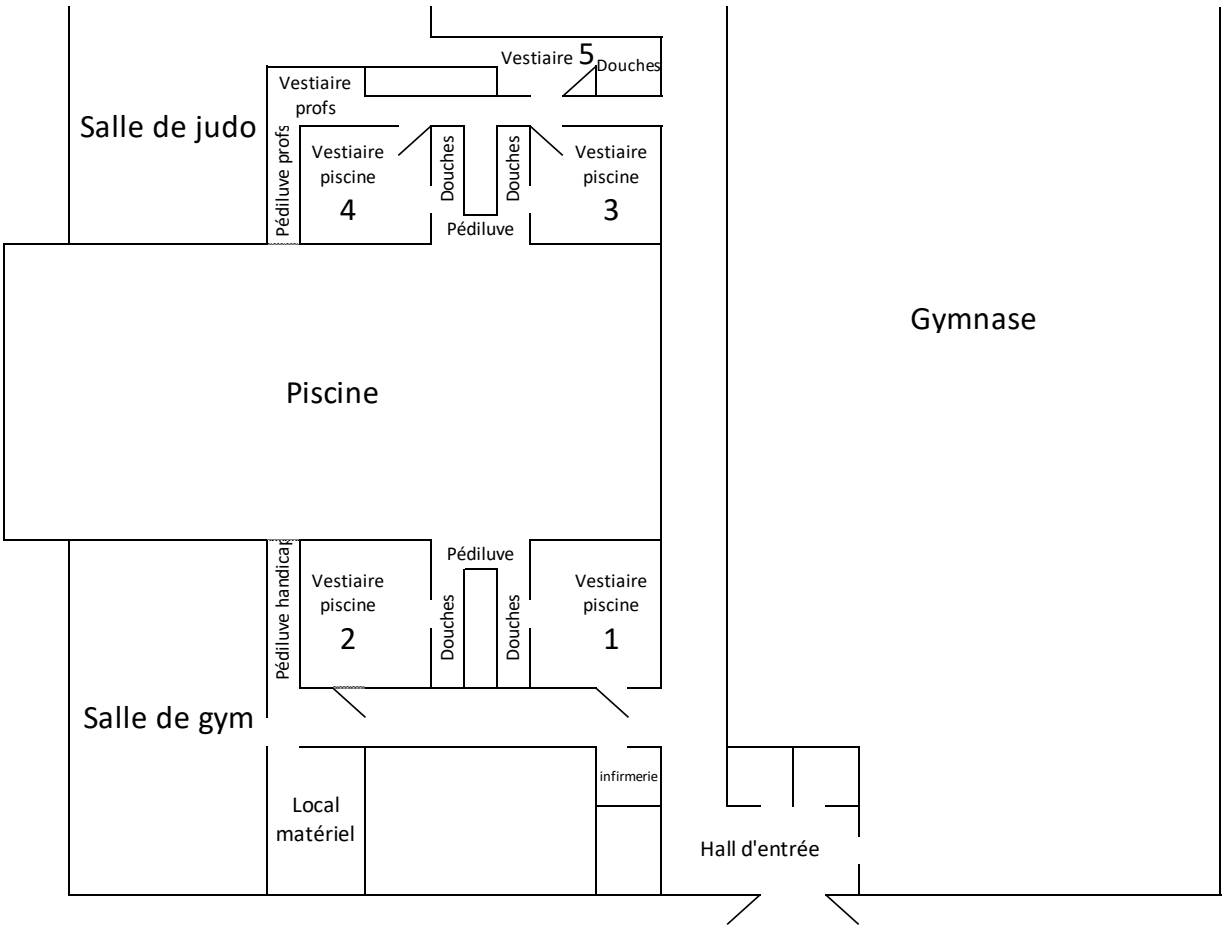

Pour que les différents groupes ne se croisent pas, une alternance devra être respectée

- **Rotation de 14 h 00 à 14 h 45**
  - Filles : vestiaire 3
  - Garçons : vestiaire 1
- **Rotation de 14 h 45 à 15 h 30**
  - Filles : vestiaire 4
  - Garçons : vestiaire 2
- **Rotation de 15 h 30 à 16 h 30**
  - Filles : vestiaire 3
  - Garçons : vestiaire 1
- **Rotation de 16 h 30 à 18 h 00**
  - Filles : vestiaire 4
  - Garçons : vestiaire 2
- **Rotation de 18 h 00 à 19 h 00**
  - Filles : vestiaire 4 ; 5
  - Garçons : vestiaire 1

Un affichage sera mis en place pour rappeler la règle